

COMITE CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE DU CROISIC

Compte rendu de la réunion du 28 octobre 2016

La réunion du comité consultatif de la Halle à Marée du port du Croisic a eu lieu le **vendredi 28 octobre 2016 à 14h30** dans la salle de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique 2016
2. Situation des travaux en cours
3. Point sur la traçabilité
4. Point sur la chambre boîte
5. Point sur la réforme des règlements d'exploitation
6. Proposition barème 2017
7. Questions diverses

1. Bilan 2016

M. Palladin dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et du Croisic en particulier arrêté au 30 septembre 2016.

Ce bilan fait ressortir une bonne année pour l'activité pêche malgré des résultats en demi-teinte au Croisic qui voit son tonnage reculer de 5 % mais sa valeur progresser de plus de 2 % grâce à une progression de son prix moyen de 8.1 %.

En comparaison de la moyenne de ces cinq dernières années, le Croisic affiche une progression de près de 10 % en tonnage et de 18 % en valeur.

Ces chiffres confortent le modèle économique mis en place pour les deux ports par la Saeml depuis 2011.

La criée poursuivra ses essais de vente en vivant des produits afin de maximaliser leur prix de vente.

2. Situation des travaux en cours

Raccordement de la criée à la fibre optique

Après avoir reçu une offre en 2015 de la société GIGALIS, la Saeml est sans retour de cette structure malgré trois relances au cours des deux derniers mois. Si la fibre arrive bien à l'entrée de la ville, ni le port ni la mairie ne sont pour le moment raccordés.

Nettoyage du toit de la criée

Ce travail va débuter en interne avec le nettoyage des ardoises, le remplacement des cassées et pour finir la rénovation des bacs acier.

Il aura fallu plus d'une année pour obtenir des devis !

Rénovation de la salle de vente - Elle va être lancée d'ici la fin de l'année.

Rénovation du sol du box 14 – Suite à un défaut technique, le sol de ce box va être repris.

Borne 380 v et eau sur jonchère du prince.

Une borne à jetons a été commandé pour cette zone. Il reste à trouver comment y amener du 380.

3. Traçabilité

Les acheteurs ont désormais accès aux informations obligatoires dans le cadre de la traçabilité contrôle, sur les tickets d'achat et sur le site intranet, mais également sur leurs relevés de vente et leurs factures.

La DPMA n'est toujours pas en mesure de recevoir ces données dans le cadre du projet « SALTO »

Le RIC 4 a été validé avec la DPMA.

La gestion des bons de transports (qui sont envoyés tous les jours par mail à l'administration) est satisfaisante.

4. Chambre Boëtte

L'accès à cette chambre a été rendu gratuit et le tarif d'occupation pourra être réservé exclusivement à des non usagers du port.

5. Règlement d'exploitation

M. Palladin expose les raisons des modifications présentées.

M. FOUCHER MAURY suggère que les critères de cautionnement qui pourraient être mis en place par le port soient au moins identiques à ceux des associations d'acheteurs. Ce sera le cas voir plus car la criée n'a pas les moyens de gérer des acheteurs en direct.

M. FRADET suggère de revoir le point relatif aux signes d'infestation manifeste et de remplacer le dernier paragraphe de l'article 17 par le suivant :

« Un contrôle particulier doit être réalisé sur les espèces présentant un risque d'infestation parasitaire important. En cas de constat d'infestation massive, le lot doit :

☞ être refusé à la vente si aucune autre solution n'est possible

LOIRE-ATLANTIQUE

pêche et plaisance

- ☞ Faire l'objet d'une information auprès du pêcheurs et des acheteurs afin que les poissons soient, d'une part, correctement éviscérés et, d'autre part, orientés vers des manipulations ou traitements appropriés. »

6. Points divers

↳ *Problème de moules*

Suite à une expertise sur les pontons de l'estacade, une concentration anormale de moules y a été constatée. Des travaux vont être entrepris pour consolider ces pontons et retirer les moules.

De même les pêcheurs ont alerté la criée sur une prolifération de moules âgées de moins d'un an le long du quai de débarquement.

La Sté Lyor Zhou Ar Mor installée dans la criée a été contacté pour vérifier qu'elle n'était pas à l'origine de cette prolifération.

M FOUCHER MAURY doute de cette explication car les moules « pondent » en mars - avril et ne peuvent donc pas provenir de cet atelier. En revanche, 2016 aura été une année exceptionnelle pour le captage des moules dans toute la région (y compris au Croisic), ce qui pourrait expliquer cette prolifération.

Un nettoyage du quai va être entrepris.

↳ *Grue le WE*

Certains usagers demandent à ce qu'au moins une grue de débarquement soit laissée libre le WE. Un affichage sera réalisé en ce sens.

↳ *Pêcheur retraité – dossier non traité*

Le navire Johannesburg appartenant à un pêcheur décédé provoque une gêne au stationnement pour les navires en activité. Le dossier n'a pas encore été traité mais une place va lui être assignée.

↳ *Amende en cas de saisie de poisson hors taille chez un détaillant.*

M. EVAIN interpelle la Dirm au sujet d'une amende qui lui a été infligé après une saisie de poissons hors taille chez un poissonnier. Il fait observer que :

- ☞ les acheteurs ont 2 H après la vente pour signaler toute anomalies dans les lots achetés. Au-delà ils supportent la pleine responsabilité des produits présents dans leur structure
- ☞ qu'il est impossible de prouver l'origine exacte des poissons saisis en raison de la possibilité d'achats directs pratiqués par certains acheteurs qui n'assurent plus ainsi la traçabilité des poissons dans leur magasin.

M. PALLADIN corrobore les dires de M. EVAIN et s'étonne qu'une responsabilité puisse être sanctionnés avec autant de doute sur l'origine du produit.

LOIRE-ATLANTIQUE

pêche et plaisance

Il faudrait valider le fait qu'au-delà des créneaux de réclamation aucune responsabilité ne puisse être recherché chez le pêcheur.

↳ *Autres questions des pêcheurs*

Certaines questions n'ayant pas pu être posés par les pêcheurs, elles feront l'objet d'une réponse séparée de ce compte rendu.

↳ *Départ de M. FRADET*

M. FRADET Nous informe de son départ en retraite et nous indique qu'il sera remplacé par Mme Florence DUGAST. M. Cyril Pietruszewki sera chargé du suivi des dossiers pêche au sein de la DDPP de Nantes.

La réunion s'est achevée à 16h15 avec un verre offert par M. FRADET à qui les membres du comité souhaitent une excellente retraite.